

WERNAIN Pierre

Monsieur Alain LINTZ
Président de la Commission d'enquête
projet de la A31 bis à proximité de
Thionville

Volstroff, le 16 juin 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à vous faire part de mes préoccupations concernant le projet de A31 bis à proximité de Thionville. Alors que les effets du changement climatique se font sentir de plus en plus et que le GIEC nous alerte régulièrement sur la nécessité de sortir des énergies fossiles, il est étonnant que l'Etat relance le projet de A31 bis qui contribuera à augmenter les émissions de gaz à effet de serre en encourageant le développement du trafic routier entre le nord mosellan et le Luxembourg.

Ce projet ne respecte pas le plan de protection de l'atmosphère PPA des Trois Vallées (voir les cartes de pollution établies par ATMO), au contraire il accentuera la pollution atmosphérique en favorisant une augmentation du trafic routier.

Ce projet ne résoudra pas, sur le long terme, les problèmes de circulation vers le Luxembourg aux heures de pointes. De nombreux projets similaires ont démontré qu'après une amélioration de la circulation dans les premiers temps, des personnes, qui avaient pris l'habitude d'utiliser d'autres moyens de transport, vont se reporter sur l'utilisation de leur véhicule personnel et ainsi augmenter progressivement le flux de voiture jusqu'à congestionner la nouvelle infrastructure. Le péage va représenter une dépense contrainte supplémentaire. Il est possible qu'une partie des personnes et des chauffeurs routiers empruntant actuellement la A31, se reporte sur les routes départementales. Le péage est d'autant plus scandaleux qu'il va bénéficier en premier lieux aux actionnaires du concessionnaire.

Au vu de la situation budgétaire actuelle, il est incompréhensible d'envisager une dépense de plus d'un milliard d'Euros pour la construction d'une nouvelle autoroute. Ne serait-il pas préférable d'investir cet argent dans la modernisation de la liaison ferroviaire entre les communes du nord mosellan et le Luxembourg ? La création d'une liaison pendulaire entre Metz, Thionville et Luxembourg Ville serait de nature à encourager les frontaliers à prendre le train à condition de faciliter l'accès aux gares, via le développement d'un réseau de transport en commun (bus, ligne ferroviaire Bouzonville – Thionville et Sierck-les-Bains – Thionville). Ces investissements auraient le mérite de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre prévus par l'accord de Paris.

Le développement du transport fluvial et de ferroutage présente un double avantage, à savoir :

- Diminuer le trafic routier ;
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

La création de cette autoroute engendre également des dégradations du cadre de vie et de la biodiversité d'un secteur déjà fortement urbanisé. Le déménagement de plusieurs entreprises de la zone Sainte Agathe vers une nouvelle zone d'activité engendrera des perturbations dommageables à l'activité de ces entreprises ainsi qu'une consommation de plusieurs hectares de terres agricoles indispensables à la pérennité des exploitations concernées. Le passage à proximité du château de Bétange et de son allée de marronniers, abritant une richesse faunistique reconnue (présence de

plusieurs espèces protégées au titre de l'article L. 411-1 du Code de l'Environnement), engendrera un impact non négligeable qu'il sera difficile, voir impossible de compenser localement.

Au vu du changement climatique actuellement en cours, des conséquences environnementales d'un tel projet et de la nécessité pour l'Etat de réaliser des économies budgétaires, le projet d'aménagement routier A31 bis secteur nord entre Richefont et la frontière luxembourgeoise ne présente pas de caractère d'utilité publique.

Espérant vous avoir convaincu de la non opportunité de ce projet, je vous prie de recevoir Monsieur le Président l'expression de mes meilleures salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Wenzel', written over a horizontal line.